

# Règlement du Concours de Pâtisserie - Fête de l'Amande 2024

## Article 1 : Organisation

Le présent concours de pâtisserie est organisé par l'association Fête de l'Amande à Oraison, 22 rue Paul Jean, 04700 Oraison, sous le numéro de SIREN 792 545 402 00010, dans le cadre de la Fête de l'Amande qui se tiendra le dimanche 13 octobre 2024 à Oraison. Ce concours est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, sans limite d'âge.

## Article 2 : Objet du concours

Le concours a pour but de récompenser le meilleur gâteau appelé "l'Amandier", préparé selon une recette donnée par l'organisation. Les participants ont la possibilité d'ajouter un ingrédient mystère de leur choix pour apporter une touche personnelle à leur réalisation.

## Article 3 : Conditions de participation

Les participants devront respecter les conditions suivantes :

1. **Recette de base** : Le gâteau doit impérativement respecter la recette de l'Amandier fournie par l'organisation et publiée sur la page Facebook de l'événement.
2. **Touche personnelle** : Un ingrédient mystère peut être ajouté pour personnaliser le gâteau.
3. **Réalisation d'un seul gâteau par famille.**
4. **Dépôt du gâteau** : Les gâteaux doivent être déposés à l'**Office de Tourisme d'Oraison**, le **dimanche 13 octobre 2024 avant 11h**. Aucun gâteau ne sera accepté après cette heure.
5. **Hygiène** : Les règles d'hygiène doivent être strictement respectées.
6. **Fiche de renseignements** : Chaque participant devra remplir une fiche de renseignements sur place avec les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail)
  - Description de l'ingrédient mystère utilisé.
7. **Règlement** : Le participant doit prendre connaissance du présent règlement, le signer et le dater avec la mention "lu et approuvé". Le non-respect du règlement entraînera l'annulation de la participation.

## Article 4 : Critères de notation

Les gâteaux seront évalués par un jury composé de membres des **Disciples d'Escoffier** selon les critères suivants :

- **Respect de la recette et des ingrédients** (30%)
- **Goût du gâteau** (40%)
- **Esthétisme du gâteau** (30%)

## Article 5 : Jury et délibérations

Les gâteaux seront évalués le jour même par un jury composé de membres des **Disciples d'Escoffier**, qui sont des professionnels de la gastronomie. Après les délibérations, le gagnant sera contacté par téléphone pour annoncer les résultats. La dotation sera remise en main propre au gagnant.

## Article 6 : Récompenses

- **1er prix** : Le gagnant remportera un panier gourmand composé de produits issus du marché de la Fête de l'Amande.
- **Récompense pour tous les participants** : Chaque participant se verra offrir un pot de purée d'amande extra douce 300g offert par l'entreprise Perl'Amande.

**Article 7 : Droit à l'image**

Les gâteaux réalisés dans le cadre du concours pourront être pris en photo lors des festivités, dégustations et élection du meilleur gâteau à l'amande. La société organisatrice se réserve le droit d'utiliser ces images à des fins de communication et de promotion de l'événement, sans contrepartie pour les participants.

**Article 8 : Protection des données personnelles**

La participation au concours implique l'utilisation de données personnelles fournies par les candidats (nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone). Ces données seront enregistrées et utilisées uniquement pour la gestion du concours. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

**Article 9 : Litiges**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité dans le cas où le concours serait annulé, écourté, reporté ou si les conditions et dates étaient modifiées. Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal. Tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

**Article 10 : Consultation du règlement**

Le règlement sera consultable et téléchargeable pendant toute la période du concours sur la page Facebook « La fête de l'amande Oraison » et à l'Office de Tourisme d'Oraison.

Nous vous souhaitons à tous bonne chance et une excellente fête de l'amande !